



enda diapol



Bulletin trimestriel d'informations sur l'agriculture et les biotechnologies



AVRIL-JUIN 2011

N° 10

# Editorial

Par Mamadou Alimou BARRY

Comme à l'accoutumée, le dixième numéro du bulletin trimestriel d'informations sur l'agriculture et les biotechnologies « **DABA** » traite de certains sujets d'actualité qui intéressent et interpellent les acteurs du monde rural. Tout au long des différentes rubriques, le Comité de rédaction tente de susciter le débat sur des sujets et des problématiques identifiées en concertation avec les acteurs à la base. Ceci, afin d'engager une réflexion critique et objective sur des questions liées à l'agriculture.

Depuis leur intégration dans l'agriculture, les biotechnologies, en l'espace de quelques années, ont connu un développement fulgurant. Des pays comme le Brésil, l'Argentine, l'Inde, et la Chine, producteurs de cultures transgéniques, sont devenus de grandes puissances agricoles et ce, en partie grâce aux Ogm. L'adoption des biotechnologies a permis à ces pays de se positionner sur le marché mondial des produits agricoles. Ainsi, la rubrique « *Derrière les apparences* » évoque le rôle et la place des Ogm dans le développement de l'agriculture des pays émergents.

Dans ce numéro, les résultats de l'atelier de restitution de l'étude régionale portant sur l'implication des ruraux dans la définition des politiques publiques agricoles sont exposés. Cette question cruciale pour le développement de l'agriculture, vu l'importance des concertations dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques publiques, est abordée dans la rubrique « *À la une* ». Durant les deux jours qu'ont duré les travaux, les participants ont échangé sur les enjeux et les défis structurants de la participation des ruraux aux espaces de concertation et de dialogue. Ceci, afin de trouver des voies, moyens, et mécanismes pour assurer une participation effec-

tive et de qualité de ces acteurs dans les instances de concertation, de dialogue et de prise de décisions pour une élaboration inclusive des politiques agricoles.

S'inscrivant dans la même dynamique, le Comité de rédaction a consacré un article à la lancinante question du foncier. Ainsi à travers la rubrique « *Regards croisés* », la problématique de l'accès et de la sécurisation du foncier est mise en parallèle avec les objectifs assignés aux différentes politiques agricoles dont le premier est l'atteinte de la sécurité alimentaire.

Pour répondre aux difficultés de l'agriculture de la zone Aoc, la rubrique « *Alternatives* » consacre un article à un système de production novateur. Il s'agit de l'Agriculture de Conservation. Un mode de production basé sur trois principes avantageux aux plans environnemental et socio-économique.

Dans cette édition du second trimestre de l'année, le pôle Agripol a tendu le micro au professeur Chantal Yvette Zoungrana, Directrice de l'Agence nationale de biosécurité (Anb) du Burkina. Dans cet entretien, elle nous livre ses impressions sur la question de l'introduction des biotechnologies dans l'agriculture, sans toutefois occulter la question de la biosécurité.

Pour clore ce numéro, le Comité de rédaction a réalisé, pour le compte de la rubrique « *Focus sur...* », un article sur le Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement agricoles (Coraf), une organisation spécialisée dans la recherche agronomique en Afrique. Le Coraf dont le siège est à Dakar au Sénégal regroupe plus d'une vingtaine de Centres et Instituts de recherche des pays d'Aoc.

Bonne lecture

INTRODUCTION DES OGM DANS L'AGRICULTURE

**Une innovation qui soutient le développement des pays émergents**

p 2

DÉFINITION DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES VIVRIÈRES  
**Enda Diapol et la Frao prônent l'implication des acteurs ruraux**

p 3



Pr CHANTAL YVETTE ZOUNGRANA,  
DIRECTRICE DE L'AGENCE NATIONALE  
DE BIOSÉCURITÉ DU BURKINA FASO (ANB)

**« Nous n'avons pas d'a priori sur une éventuelle extension de la technologie aux cultures vivrières »**

pp 7-8



## INTRODUCTION DES OGM DANS L'AGRICULTURE

# Une innovation qui soutient le développement des pays émergents

*Le Brésil, l'Inde et la Chine sont devenus, en l'espace de quelques années, des puissances émergentes. De « nouveaux géants », qui sont aujourd'hui des acteurs incontournables sur la scène internationale. Tout ceci grâce en partie aux réformes entreprises dans différents secteurs comme l'évolution technologique et la recherche agricole.*

Grâce aux réformes mises en place dans différents domaines et notamment au sein de l'agriculture, certains pays comme le Brésil, l'Inde et la Chine sont en passe de relever un défi majeur : celui de concilier l'offre et la demande des biens alimentaires. L'introduction et le développement de la biotechnologie dans l'agriculture de ces pays ont largement contribué à ce succès.

Aujourd'hui, le Brésil, la Chine et l'Inde sont considérés comme de véritables « puissances agricoles » en termes de production, d'exportation, et feront le jeu de l'agriculture de demain au côté des acteurs historiques que sont les Etats-Unis et l'Europe. Les productions agricoles en provenance de ces pays contribueront fortement à la lutte contre la faim dans le monde. Ces pays ont en commun l'adoption et la commercialisation des biotechnologies. Dès son apparition, ceux-ci se sont donnés les moyens humains, matériels, financiers et institutionnels de s'approprier cette innovation technologique.

A titre illustratif, l'exemple de l'Inde est assez édifiant. En l'espace de dix ans, le pays est devenu le deuxième plus grand producteur mondial de coton et le troisième plus grand exportateur de coton. Et ceci grâce au coton transgénique. Cette variété y occupe environ 87% des surfaces emblavées en coton. Après quoi, les Indiens ont approuvé l'aubergine transgénique et poursuivent la



recherche sur d'autres cultures vivrières (riz, maïs, blé etc..).

Quant au Brésil, il convient de noter que vingt huit (28) variétés génétiquement modifiées y sont autorisées pour trois cultures: le soja (qui représente les 3/4), le maïs et le coton. Parallèlement, le pays a autorisé dix vaccins issus du génie génétique pour les animaux et une levure (*Saccharomyces cerevisiae*) pour la production de biocarburant à partir de la bagasse de la canne à sucre. Pourtant, sur la période 2005 - 2008, le Brésil n'avait autorisé que deux variétés d'Ogm. Mais en 2009, le pays est devenu le deuxième plus grand producteur mondial de plantes transgéniques avec 21,4 millions d'hectares.

Faisant partie, dès 1997, des pionniers en matière d'adoption et de vulgarisation des Ogm, la Chine n'a cessé, depuis lors, de consolider sa position et fait partie des leaders mondiaux dans le domaine (6<sup>ème</sup> au rang mondial). En 2009, les chinois ont consacré 3,4 millions d'hectares aux cultures transgéniques que sont le coton, la tomate, le poivron et le peuplier. Aujourd'hui, cette superficie est en constante progression puisque l'année dernière, le riz et le maïs transgéniques ont été autorisés à la commercialisation.

En outre, on peut noter que le Brésil, la Chine et l'Inde jouent un rôle dominant dans la production mondiale de produits alimentaires, y compris

les cultures de base comme le blé, le maïs et le riz. La Chine et l'Inde, sont les plus grands producteurs mondiaux de blé et de riz, et avec le Brésil ils sont parmi les cinq plus grands producteurs de maïs depuis 2008. Le maïs et le riz transgéniques sont produits au Brésil et en Chine. L'Inde développe également la recherche sur ces cultures.

Au vu de ce qui précède, force est de constater que la biotechnologie, en dépit des « risques potentiels », offre de grandes possibilités pour le développement du secteur agricole. Mais pourra-t-elle produire les mêmes résultats en Afrique et permettre au continent de refaire son retard dans la mesure ou elle n'a pas été au rendez-vous de la révolution verte ? Telle est l'immense question à laquelle devront répondre défenseurs et pourfendeurs de la biotechnologie.

**Abdoulaye KONÉ**

### DABA

Bulletin trimestriel d'informations sur l'agriculture et les biotechnologies

Directeur de publication : Moussa MBAYE  
Coordonnateur : Mamadou Alimou BARRY  
Comité de rédaction : Mamadou Alimou BARRY  
- Abdoulaye KONE - Wédemi Karine Raïssa  
OUEDRAOGO - Marina Isabelle G BAMBARA -  
Claire DUBROCA - Miriame KEITA - Moussa  
TALL  
Micro Editions : Noma Camara

#### Contacts :

ENDA DIAPOL, Sicap Sacré Coeur Transition 4,  
villa n° 8773 - B.P. : 7329 - Dakar - SÉNÉGAL  
- Tél. : (221) 33 825 36 20  
- Fax : (221) 33 825 36 32 -  
E-mail : [agripol@endadiapol.org](mailto:agripol@endadiapol.org)  
Web : <http://www.endadiapol.org>

DÉFINITION DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES VIVRIÈRES

## Enda Diapol et la Frao prônent l'implication des acteurs ruraux

*La Fondation rurale de l'Afrique de l'Ouest (Frao) a organisé les 12 et 13 mai 2011 à Dakar, un atelier sur le thème : « Implication des ruraux dans la définition des politiques de développement des filières vivrières ». Parmi les participants, on a noté la présence de quelques principaux bénéficiaires des projets/programmes Fida en Afrique de l'Ouest et du Centre, tout comme des représentants d'organisations paysannes telles que le Roppa (Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles) et la Propac (Plateforme sous-Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale).*



« Comment valoriser les savoirs et expériences des organisations paysannes et autres acteurs des filières agricoles dans la définition et l'élaboration des politiques publiques pour le développement durable des filières vivrières (céréales, tubercules et racines) en Afrique Occidentale et Centrale (Aoc) ? » C'est à cette question qu'a tenté de répondre une quinzaine de participants venus du Cameroun, de la Rd Congo, du Mali, du Ghana, du Sénégal et de la Guinée. Ces derniers participaient à un atelier tenu les 12 et 13 mai 2011 à Dakar. Une occasion pour l'Ong Enda Diapol (Enda prospectives Dialogues Politiques) de restituer l'étude dont le thème était : « Implication des ruraux dans la définition des politiques de développement des filières vivrières ».

L'étude avait pour objectif premier d'identifier et de caractériser, à l'échelle des pays cibles (Mali, Sénégal, Cameroun), les dispositifs de concertation ; ensuite d'évaluer le potentiel des contributions des projets Fida en termes d'informations

pour les processus d'amélioration des politiques dans les filières vivrières en Aoc ; et enfin de proposer des stratégies d'appui et d'accompagnement pour rehausser la qualité de la concertation sur les politiques publiques avec notamment une meilleure implication des acteurs, ainsi que la disponibilité et l'accessibilité à l'information.

Afin d'atteindre ces objectifs et faciliter la compréhension des participants, les principaux enjeux et défis structurants de la participation des ruraux aux cadres de concertation et de décisions ont été passés en revue. Pour ce faire, Enda Diapol a mis en exergue les différentes relations (alliance, partenariat, opposition, domination etc.) existantes entre les organisations paysannes et les autres acteurs (Etat, Ptf, privés, commerçants, transporteurs, Ong etc.). Une démarche qui a permis d'identifier les défis de la participation des ruraux, notamment les plus défavorisés, aux cadres de concertation. Défis parmi lesquels on peut citer la professionnalisation, la mise en

place et le fonctionnement des cadres de concertation, la cohérence des politiques et l'élaboration de lois foncières plus équitables.

Ces défis majeurs ont été identifiés comme étant des conditions sine qua non à la participation des organisations paysannes aux cadres d'échanges et de concertation. D'autant plus qu'ils permettront à ces organisations de mieux traiter les enjeux liés à l'accès au foncier, aux intrants, au matériel agricole, au crédit agricole, aux marchés et aux stratégies d'augmentation de la production et des revenus. Pour chaque enjeu et défi, Enda Diapol a identifié les besoins prioritaires pour une prise en charge adéquate. Et ceci, dans une démarche claire et facilement appropriable par les acteurs eux-mêmes. Cet exercice a permis de mettre en place deux groupes thématiques. Ces derniers auront à se pencher sur l'élaboration d'une note de politique visant le renforcement de capacités des ruraux pour une participation qualitative à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des politiques publiques initiées dans les filières vivrières en Aoc.

A noter que l'Ong Enda Diapol, dont la restitution de l'étude était l'objet de cet atelier, a pour vocation la facilitation du dialogue politique autour de droits sociaux, économiques et politiques afin d'élargir la base sociale dans l'élaboration des politiques publiques.

Abdoulaye KONÉ

## ● Regards croisés

### LÉGISLATION FONCIÈRE EN AFRIQUE DE L'OUEST

## La gestion des terres, un préalable à la sécurité alimentaire

*Dans un contexte d'insécurité alimentaire et de recrudescence des conflits liés à l'accès ou à la mise en valeur des terres, les questions foncières sont au centre des politiques de développement. Ainsi, la plupart des Etats d'Afrique de l'Ouest ont entrepris soit l'élaboration de politiques foncières, soit l'adoption ou la mise en œuvre de leurs législations foncières.*



Face à une démographie galopante, l'optimisation de l'exploitation des terres arables devient cruciale surtout dans une perspective de souveraineté alimentaire et de réduction de la pauvreté. En Afrique de l'Ouest, la gestion du foncier, caractérisée d'antan par un système de gestion autoritaire et centralisé, hérité de la colonisation, n'échappe pas aux exigences de transparence et de bonne gouvernance. D'énormes avancées sont cependant à noter. Donnant

ainsi lieu à des mécanismes de gestion concertée et décentralisée. C'est pourquoi, la majorité de ces pays ont entrepris de réviser leurs législations foncières, tandis que d'autres se sont dotés d'une Loi d'orientation agricole (Loa).

Déterminés à œuvrer pour la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire, les Etats africains ont convenu en 2006 de la mise en œuvre d'une initiative conjointe sur les politiques fon-

cières en Afrique. L'objectif étant l'élaboration et la mise en œuvre de politiques foncières efficaces et effectives au niveau national. Les différentes réflexions ont conduit à la formulation d'un document intitulé : « Le Cadre et Principes Directeurs sur les politiques foncières en Afrique ». Celui-ci fait état d'un grand nombre de recommandations parmi lesquelles: la nécessité de mieux documenter les processus d'élaboration des politiques, une réflexion nourrie

autour des ressources transfrontalières, la prise en compte des initiatives régionales et la perspective de l'installation d'un observatoire du foncier de l'Afrique de l'Ouest.

Du fait des pressions foncières, les contradictions entre les droits positifs, coutumiers et religieux ont fini par instaurer une réelle confusion juridique. Le choix d'une gouvernance sociale des territoires et la promotion de l'agriculture familiale passent par l'élaboration de politiques foncières concertées. De plus, pour garantir l'accès des terres agricoles aux populations rurales et promouvoir la sécurité alimentaire, les législations foncières doivent prendre en compte la résolution d'un certain nombre de problèmes. Il s'agit entre autres du monopole étatique sur les terres, de la précarité des droits fonciers coutumiers, du développement des marchés fonciers et de la question des biocarburants. Cette dernière constitue une véritable entrave pour nos pays, puisque de vastes étendues de terres sont attribuées à cette culture d'exportation au détriment de



l'agriculture vivrière. A ceux-ci s'ajoutent des contraintes majeures, telles que le financement des processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques foncières, la multiplication des conflits fonciers (agriculteurs/éleveurs), les questions de zonage et de développement durable urbain.

Les politiques foncières sont-elles en adéquation avec les politiques agricoles ? Peut-on prôner la souveraineté alimentaire d'un côté et de l'autre, attribuer des terres à des multinationales et industriels à des fins de production de biocarburants ? Il s'agit là de questionner l'importance des concertations et de l'implication des différents acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques foncières et

agricoles. Le Sénégal à cet effet, peut être cité en exemple pour l'élaboration du plan d'occupation des sols dans la Vallée du Fleuve Sénégal et l'implication des Conseils régionaux dans la gestion des terres au niveau du bassin arachidier. Comment garantir une sécurisation foncière aux producteurs ruraux ? Le principal enjeu, ici, est celui d'assurer aux ruraux une sécurisation juridique de leurs Droits (facilitation de l'accès au titre foncier ou au bail, la reconnaissance des terroirs d'attache pastoraux, etc.).

Pour répondre aux besoins alimentaires de sa population, l'Afrique doit accroître considérablement sa production agricole. La terre étant donc une ressource non proliférante, les législations foncières se doivent d'en assurer la pérennité pour les générations futures, cela dans un souci de développement durable. Nous sommes donc redevables au monde de demain car conformément à l'assertion de Saint-Exupéry, « *Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants* ».

**W. Karine Raïssa OUEDRAOGO**



## ● Alternatives

### AGRICULTURE DE CONSERVATION

## Un condensé de systèmes agricoles durables et rentables

*Face aux difficultés qui minent l'agriculture africaine, notamment les problèmes environnementaux, la gestion durable des sols et la faiblesse des rendements entre autres, l'Agriculture de Conservation se présente comme une alternative. Très répandue en Afrique de l'Est et du Sud, cette forme d'agriculture est une réelle opportunité pour les petits producteurs d'Aoc.*

Conciliant production agricole, amélioration des conditions de vie et protection de l'environnement selon la Fao, l'Agriculture de Conservation est une combinaison de trois principes. Il s'agit tout d'abord des associations et rotations culturales ; ensuite du travail minimal du sol ; et enfin de la couverture permanente de ce dernier.

Le principe d'associations et de rotations culturales consiste à couvrir et protéger la terre contre les intempéries grâce à la rotation des cultures. L'objectif étant d'entretenir et de développer la structure du sol par les racines des cultures et des inter-cultures. Quant au principe du travail minimal du sol, en réduisant progressivement le travail du sol et le trafic sur les parcelles jusqu'aux « semis directs », il permet de diminuer le nombre d'interventions et de réduire la consommation d'humus. Favorisant ainsi la réorganisation naturelle du sol, tout en limitant fortement la pollution de l'eau. La Couverture permanente du sol qui consiste à restituer intégralement les résidus des récoltes à la surface du sol en vue de protéger le sol du soleil, du vent et de la pluie, permet de préserver et d'augmenter le stock d'humus du

sol, donc sa fertilité.

Ainsi, l'Agriculture de Conservation est-elle bénéfique quel que soit le type d'exploitation agricole et l'environnement agro-écologique. Sur le plan environnemental, les bénéfices d'une telle pratique sont énormes. On peut citer la séquestration du carbone dans le sol, l'utilisation plus efficace de l'eau et l'amélioration de la biodiversité entre autres. Du point de vue économique, l'intérêt de l'Agriculture de Conservation n'est pas des moindres. En plus de permettre la sécurisation et l'amélioration des rendements, elle favorise la réduction des coûts de désherbage et l'économie du temps de travail. Contribuant ainsi à la sécurité alimentaire. Ce qui fait dire à la Fao que « l'Agriculture de Conservation est une solution de rechange au travail traditionnel du sol », principale cause d'érosion et de désertification sur de nombreuses exploitations agricoles.

Si l'efficacité de ce type d'agriculture ne fait pas toujours l'unanimité, les agriculteurs l'ayant adopté depuis plusieurs années, lui imputent la baisse des problèmes de mauvaises herbes et de maladies, une amélioration de la structure du sol, une stabilité des



rendements et une diminution de la main d'œuvre nécessaire. Dans le souci d'instaurer la pratique de l'agriculture durable, le 5<sup>ème</sup> Congrès mondial sur l'Agriculture de Conservation, prévu du 26 au 29 Septembre 2011 en Australie, sera l'occasion d'étudier les possibilités d'une adoption massive des systèmes agricoles d'exploitation efficaces et rentables, afin de répondre aux défis actuels de l'agriculture africaine.

L'Agriculture de Conservation présente ainsi de nombreux avantages d'ordre agronomique, environnemental et socio-économique qu'il convient d'exploiter au profit des producteurs d'Aoc. Néanmoins, la vulgarisation de ce type d'agriculture nécessitera l'élaboration d'outils et de méthodes d'appui conseil qui permettront aux producteurs d'intégrer ses principes dans leurs systèmes d'exploitation.

W. Karine Raïssa OUÉDRAOGO



## ● Témoignage

Pr CHANTAL YVETTE ZOUNGRANA, DIRECTRICE DE L'ANB

### « Nous n'avons pas d'a priori sur une éventuelle extension de la technologie aux cultures vivrières »

*Directrice de l'Agence nationale de biosécurité (Anb) après avoir été la présidente du Comité Scientifique National de Biosécurité (Csnb), le professeur Chantal Yvette Zoungrana née Kaboré est titulaire d'un Doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle en nutrition de l'Université de Paris VI et d'un Doctorat d'Etat ès Sc. Naturelles de l'Université de Ouagadougou. Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques du Burkina Faso, Chevalier de l'Ordre International des Palmes académiques du Cameroun, elle est en outre Chevalier de l'Ordre national. Dans cet entretien qu'elle a bien voulu nous accorder, la Directrice du Laboratoire d'Etudes et de Recherche sur les Ressources naturelles et les Sciences de l'environnement (Lernse) revient sur la problématique de la biosécurité au Burkina.*



**DABA : Comment appréciez-vous les résultats enregistrés après l'introduction du coton Bt au Burkina ?**

Pr Chantal Y. Zoungrana : L'appréciation que nous pouvons faire aujourd'hui est basée sur les quatre années d'expérimentation du coton Bt et les trois années de commercialisation de ce coton avec les variétés FK37BGII et la STAM59ABGII. Pour l'instant en matière de production, les rendements sont effectivement améliorés. Cependant, il faut noter que les niveaux d'augmentation de la production annoncés au départ ne peuvent être atteints qu'avec le respect des itinéraires techniques édictés. Ce qui n'est pas toujours le cas en milieu paysan lors de la culture à grande échelle. Une technologie ne vaut ce qu'elle vaut que lorsqu'elle est bien maîtrisée. Au niveau de l'Agence, nous venons de demander un approfondissement de l'étude socio-économique de cette technologie en milieu paysan qui prend en compte les aspects productivité, mais qui puisse mieux intégrer les aspects sociologiques tout aussi importants. A l'issue de cette analyse scientifique, nous pourrions donner une appréciation réelle du développement de cette technologie.

**Quels sont les opportunités et les risques potentiels de l'introduction de la biotechnologie dans le secteur cotonnier ?**

Les opportunités ont été estimées en termes d'avantages à partir des quatre années d'essais pour le coton Bt. Elles s'expriment aussi bien en augmentation de la productivité qu'en gain de temps et de pénibilité du travail consacrés aux pulvérisations, de réduction de l'impact de l'utilisation des pesticides sur la santé humaine et sur notre environnement.

Les risques potentiels associés à cette technologie sont ceux pour lesquels nous avons

imposé des mesures de biosécurité. Il s'agit notamment de la contamination par le gène Bt des cultures de coton non transgéniques qui coexistent dans les mêmes espaces ; d'où la nécessité du respect des distances d'isolement. L'autre risque est l'apparition d'insectes résistants. Les zones refuges sont indispensables pour faire face à cette éventualité. Elles sont aussi édictées et la recherche travaille à trouver des spéculations pouvant se substituer au coton et qui procureraient davantage de revenus aux producteurs.

**Comment se porte la collaboration entre Monsanto et le Burkina ?**

Monsanto, détenteur de la technologie est copropriétaire du coton Bt avec un consortium burkinabè. A ce titre, il soumet à l'Anb des dossiers de demande d'autorisation et doit en retour se conformer aux exigences de la mise en œuvre. A ce niveau, la conformité est respectée. Nous apprécions l'effort qui est consenti par la firme pour s'acquitter de ses obligations et respecter les conditions imposées. Mais nous disons que certains aspects peuvent être encore améliorés.

**Quels sont les résultats et les perspectives de l'essai des deux nouvelles variétés de Monsanto que vous avez autorisées en juillet 2010 ?**

Effectivement, deux variétés de coton tolérantes aux herbicides (FK37RRF et FK37RRFBGII) ont été autorisées en essai pour la campagne 2010-2011 au profit de la firme Monsanto. Après une année d'expérimentation, la firme a soumis de nouveau une demande pour la poursuite des essais. Les résultats obtenus ne sont que partiels. Nous suivrons pour cet essai le même schéma qu'avec le coton Bt résistant contre certains

insectes carpophages et phyllophages du cotonnier. Une série d'expérimentations permettant de nous rassurer que les risques potentiels sur l'environnement, la santé humaine et animale, s'ils existent, soient gérables. Lorsque tout ceci aura été concluant, nous passerons à l'évaluation socio-économique avant qu'une décision de le mettre ou pas dans l'environnement ne soit prise.

**Peut-on envisager l'élargissement des nouvelles technologies aux cultures vivrières ?**

Notre pays s'est engagé en toute responsabilité dans cette nouvelle technologie pour en tirer le meilleur parti. Les perspectives du Burkina Faso concernant la biotechnologie sont clairement précisées dans la loi les réglementant et ce, en son article 30 qui impose qu'avant une adoption, nous nous assurons que la technologie participe au développement durable ; profite au pays sans causer de risques dommageables pour la santé humaine, animale, la diversité biologique et l'environnement ; ne nuise pas à l'environnement socio-économique et ne soit pas contraire aux règles d'éthique. Les cultures vivrières ne font pas exception. L'évaluation des risques et l'application de cet article nous diront si elles peuvent être l'objet d'une dissémination volontaire. L'Anb n'a donc pas d'a priori sur une éventuelle extension de la technologie aux cultures vivrières. Pourvu que nous travaillions dans le respect de la réglementation en gardant toujours le consommateur libre de son choix. D'ailleurs, une autorisation a été donnée pour que des essais en serres de biosécurité démarrent au cours de la saison prochaine sur du niébé Bt et du sorgho bio fortifié.

## Quelles sont les difficultés auxquelles l'Anb est confrontée dans la conduite de ses missions ?

Les difficultés sont celles que peuvent connaître tout système de régulation à savoir le contrôle à l'échelle nationale des mesures édictées. C'est pourquoi nous pensons qu'il est tout aussi important de faire comprendre aux différents acteurs le bien fondé de ces mesures. Nous avons par ailleurs un besoin continu de renforcement des capacités au niveau national compte tenu de l'évolution rapide de cette technologie. Nous avons enfin besoin d'une confiance de nos populations dans notre organe de contrôle. Et ceci, nous ne pouvons l'obtenir qu'en leur expliquant de façon transparente comment les décisions sont prises.

## Vu la position de la Cédéao sur la biotechnologie, quels sont les meilleurs mécanismes régionaux de réglementation qui seraient utiles pour compléter le cadre national burkinabé.

Nous sommes actuellement dans une initiative sous régionale que nous avons débutée avec l'Uemoa dans le cadre du Programme Régional de Biosécurité en Afrique de l'Ouest (Prbao). Et nous sommes dans une logique d'aller ensemble avec les trois institutions (Cedeao/ Uemoa/ Cilss) afin de développer une réglementation commune sous régionale en cours d'élaboration. Le document définitif devrait, à mon humble avis, être une base minimale qui permettrait la régulation des Ogm dans notre espace ; libre court aux pays d'être plus regardants sur certains aspects. Dans tous les cas, on a tout intérêt à prendre en considération les avancées et expériences des différents pays en matière de biotechnologie et de biosécurité. Nous espérons aboutir à un consensus qui permettrait une meilleure prise en compte des préoccupations de chaque Etat pour le bonheur de nos populations.

## Comment la Cedeao peut-elle valoriser l'expertise burkinabé en faveur des autres pays membres?

L'expertise du Burkina existe effectivement dans des domaines tels que l'expérimentation, l'évaluation des risques, la communication, la régulation, etc. Et nous sommes prêts à la partager avec ceux qui en déclinent la nécessité et sous la forme que nous jugerons avec eux la mieux appropriée. Nous sommes disposés à intervenir partout où besoin sera.

Interview réalisée par  
Abdoulaye KONÉ

La publication de ce bulletin a été rendue possible grâce au soutien de :



## FOCUS SUR...

LE CONSEIL OUEST ET CENTRE AFRICAIN POUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLES (CORAF)

## La recherche agronomique au service de l'intégration africaine

*Créé en 1987, le Coraf (Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement agricoles), autrefois dénommé « Conférence des responsables de la recherche agronomique africains et français », est le fruit d'un partenariat entre les institutions de recherche de quinze pays francophones de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Aoc) et trois institutions françaises de recherche agronomique (Cirad, Inra, Orstom).*



Au fil des années, le Coraf s'est positionné comme une organisation à vocation sous régionale travaillant à faciliter le développement et la mise en œuvre des projets et programmes de recherche en lien avec l'agriculture. Ce positionnement s'est matérialisé par l'entrée des institutions et centres de recherche des pays anglophones et lusophones, à savoir le Ghana, la Gambie, la Sierra Leone, le Cap-Vert et la Guinée Bissau. L'intégration de ces pays s'est également accompagnée d'un changement de dénomination, c'est ainsi que le Coraf est devenu la « Conférence des responsables de recherche agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre ». Il faudra attendre 1999 pour que celle-ci devienne le « Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles », sa dénomination actuelle.

Ce changement de cap s'est accompagné de l'adoption d'une nouvelle approche dite « Recherche Agricole Intégrée pour le Développement » (Raïd), mieux connue sous le nom d'IAR4D (*Integrated Agricultural Research for Development*). Elle consiste en une démarche participative qui implique l'ensemble des acteurs du secteur agricole (Universités, Centres/Institutions de recherche, Secteur privé, Société civile, Op, etc.) depuis l'identification des contraintes et des priorités de recherche, jusqu'à la mise sur le marché des produits agricoles, en passant par les études de base, la conception et la mise en œuvre des pro-

jets/programmes, la formation, l'incubation, l'évaluation, etc.

Depuis sa création, le Coraf s'est donné pour mission d'améliorer, de manière durable, la productivité, la compétitivité et les marchés agricoles de l'Afrique de l'Ouest et du Centre par le biais d'un système de recherche agricole performant et répondant aux besoins réels des populations rurales. Pour ce faire, il a adopté son premier plan stratégique qui s'appuie sur des programmes concourant aux mêmes objectifs globaux. Après la mise en œuvre de la première phase du plan stratégique, les membres du Coraf ont jugé opportun d'amender la première version, afin d'intégrer les orientations des différentes politiques initiées au niveau régional et continental. Il s'agit du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (Pddaa), des objectifs des politiques agricoles des Communautés économiques régionales (Ecowap) et des principes du Cadre pour la productivité agricole en Afrique (Faap). Ceci, dans le souci premier d'être en phase avec l'évolution de l'environnement dans lequel les politiques publiques sont élaborées. C'est ainsi qu'un nouveau plan stratégique étalé sur la période 2007-2016 a vu le jour avec comme objectif de contribuer à une réduction durable de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest et du Centre par le biais d'une recherche participative au service des populations rurales.

Mamadou Alimou BARRY